



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} Régiment d'Infanterie - BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

tél. : 03 58 43 00 60 / e-mail : ffrancquembergue@yonne.fff.fr

COMITÉ DE DIRECTION

PV290 CD19

PV du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football

7 juin 2022

Présidence : M. CAILLIET Christophe

Présents : Mmes BOLLEA Catherine, BRUNET Florence, ROBERT Aurélie, MM. AMARAL Dominique, BARRET Claude, CHANUDET Philippe, MOREL Stéphane, RENAULT Thierry, SABATIER Patrick, TRINQUASSE Jean Louis.

Excusés : Mmes CHERY-FLOCH Christine, FONTAINE Catherine, MM PERLIN Guillaume (éducateur sportif), PLEUX Cédric, THOMAS Etienne (CTD PPF 89)

Invités : MM. BILLOTTE Bruno (CTD DAP 89), SAUVAGE Arnaud (Président de la Commission Technique),

Début de séance : 19h20

Mme BRUNET est désignée secrétaire de séance.

Carnet de Famille

Le Comité adresse ses sincères condoléances à la famille d'Albert GIBOULET, Président de la Commission Régionale « Tous les Footballs et Sport Santé », pour le décès de sa sœur

Félicitations

Le Comité de Direction félicite :

- L'encadrement et les lycéens du Lycée FOURIER, lauréat national (pour la 3^{ème} fois !) pour leur engagement et leur investissement sur la « Quinzaine du Foot »
- Clément TURPIN, DTRA, pour sa désignation pour l'arbitrage de la Finale de la Ligue des Champions de l'UEFA et pour la phase finale de la prochaine Coupe du Monde au Qatar.
- Quentin GUIDOU, pour son accession à la catégorie arbitre assistant AF2 (arbitre assistant de Ligue 2)
- L'AJ AUXERRE pour sa brillante saison en Ligue 2, permettant au club de retrouver la Ligue 1. L'ensemble du football icaunais se réjouit que notre club phare rayonne à nouveau dans l'élite nationale.

Remerciements

Le Comité de Direction remercie les communes et les clubs qui, par le prêt des installations sportives, permettent au District d'assurer ses missions sur l'ensemble du territoire icaunais.

1. Adoption des Procès-verbaux

- Adoption du PV 261 CD15 du 28 avril 2022 du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.
- Adoption du PV272 CD16 du 10 mai 2022 du bureau Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.
- Adoption du PV275 CD17 du 17 mai 2022 du bureau Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

Adoption du PV interne 273 FINANCES 1 du 10 mai 2022 de la Commission finances et partenariat : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

2. Communication du Président

a) Point d'étape sur les licenciés

Nous terminons la saison 2021/2022 en comptabilisant 10711 licences contre 9293 pour la saison 2020/2021 soit une augmentation de 15.26 %, et dépassant le nombre de licenciés de la saison 2018/2019 (avant la pandémie COVID). A noter que la campagne des licences 2022/2023 sera ouverte demain, mercredi 8 juin.

b) Projet 1 équipe = 1 éducateur formé

RAPPEL des décisions prises lors du Comité de Direction du 8 juillet dernier : pour la saison 2021/2022, les frais pédagogiques de l'IR2F sont de 80 € par module éducateurs et dirigeants.

Le projet « 1 équipe = 1 éducateur formé » est reconduit selon des modalités suivantes :

- Être licencié dans un club du District de l'Yonne de Football ;
- Encadrer une équipe et ÊTRE IDENTIFIÉ COMME TEL SUR LA PAGE FOOTCLUBS DE SON CLUB ;
- Se former auprès de l'IR2F de notre Ligue ;
- Les certifications et Formations Professionnelles Continues ne sont pas concernées ;
- Éducateurs (inscrits sur Footclubs) ayant suivi une formation modulaire : le District reversera 40 € par module (maximum 2) ;
- Dirigeants (inscrits sur Footclubs) ayant suivi une formation modulaire : remboursement intégral par le District de la somme restant à la charge du club ;
- Jeunes Arbitres (nés en 2004 et après) ayant réussi la FIA : remboursement intégral par le District de la somme restant à la charge du club.

Les montants seront crédités sur les comptes clubs le 30 juin.

c) Soirée des champions

Le Président fait le point sur l'organisation de la soirée qui aura lieu le 1^{er} juillet prochain dans les locaux de la Fédération Française du Bâtiment de l'Yonne (32 rue de l'Ocrerie, à Auxerre). L'ensemble des récompenses est validé par le Comité de Direction.

d) Finales des Coupes de l'Yonne

Patrick SABATIER fait le point sur l'organisation de la journée du 19 juin.

Le Président présente l'affiche des Finales ([annexe 1](#)).

e) Journée Nationale des Débutants

L'équipe technique fait le point sur l'organisation de la journée du 25 juin.

Les clubs doivent répondre à l'invitation de l'équipe technique (date limite : 19 juin).

- *Arrivée de JL TRINQUESSE* -

f) PV du BELFA du 11 mai 2022

Le Président expose le 4^{ème} chapitre du PV du BELFA du 11 mai dernier concernant l'accompagnement des clubs.

Retrait de labels : Après avoir été saisi par la Commission fédérale de structuration des clubs, et suite à la sollicitation du District de l'Yonne et de la Ligue de Bourgogne Franche Comté, le Bureau Exécutif, conformément aux dispositions prévues au Chapitre 4 du Règlement Fédéral des Labels Fédéraux Crédit Agricole, valide le retrait des labels fédéraux Crédit Agricole obtenus par le club du FC SENS (500555) au motif des faits disciplinaires répétés et étendus à toutes les catégories de jeunes, qui ne reflètent pas le niveau d'exigence et d'exemplarité attendus des clubs titulaires d'un Label Fédéral.

La commission régionale de labélisation informera le FC SENS de la décision du BELFA.

g) Fusion

Informations relatives à la fusion des clubs de VERGIGNY et ST FLORENTIN PORTUGAIS. Le dossier a été transmis aux services fédéraux après avis favorables du District et de la Ligue.

h) Candidatures

L'examen des candidatures aux fonctions de délégués et à la commission sportive se déroulera lors du prochain Comité de Direction

3. Exécution du Budget et suivi des Finances du District de l'Yonne de Football

a) Les clubs non en règle financièrement

Rappel : En application de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football 6.7 article 44 du Règlement intérieur, *en cas de non-paiement à la suite de deux rappels par voie électronique effectués, des pénalités sont applicables selon les règles suivantes :*

- *10% de pénalités sur le montant restant dû (envoi d'un courriel au club) ;*
- *20% de pénalités si la régularisation n'est pas intervenue dans les 30 jours (envoi d'un courriel avec AR au club) ;*
- *Si non régularisation dans les 10 jours à réception du courriel, saisie du dossier par le bureau ou le conseil d'administration qui prononcera des sanctions administratives telles que prononcées par la FFF dans l'article 200 des RG.*

La sanction s'appliquera à toutes les équipes du club.

Le Comité de Direction renouvelle à l'unanimité la somme limite de 500€.

Club concerné : Auxerre Aigles

En application de l'article 200 des RG, le Comité de Direction a prononcé, lors de sa dernière réunion, la suspension de toutes les activités sportives du club à partir du 2 mai et jusqu'à régularisation de la situation financière.

b) Suivi du Budget

Le Trésorier fait le point sur l'état d'avancement du budget.

c) Suivi des subventions ANSS, CO CD et des CO LFA

Le Trésorier fait le point sur le suivi de ces subventions.

Le District a fait une demande de subventions auprès de l'ANS. Le Comité de Direction regrette que seuls 6 clubs aient fait un dossier de demande de subventions auprès de l'ANS... !

Le Président expose les modalités des futurs contrats d'objectifs avec la LFA.

d) Droits financiers et amendes

Le Comité de Direction valide à l'unanimité les propositions de modifications ([annexe 2](#)).

e) Procédure pour les relevés des comptes clubs 2022/2023

Le Comité de Direction valide à l'unanimité la procédure ([annexe 3](#)).

f) Contrats d'objectifs

Le Président présente le chiffrage des Contrats d'objectifs 2021 / 2022 que le Comité de Direction valide à l'unanimité.

Les montants seront crédités sur les comptes clubs le 30 juin.

Pour la saison 2022/2023, le Comité de Direction valide les Contrats d'objectifs suivants :

Nouveaux contrats d'objectifs DYF – clubs 2022/2023 :

- Enregistrement des licences 2022/2023 sur les mois de juin et juillet 2022
 - crédit de 5 € par licence
 - Un licencié du club suit le module U7
 - crédit de 7 € (droit sur licence District) pour tous les licenciés U6/U7 du club
 - Un licencié du club suit le module U9
 - crédit de 7 € (droit sur licence District) pour tous les licenciés U8/U9 du club
 - Progression de 10% du nombre de licenciés
 - bon d'achat Auxerre Sports de 500 €
 - Formations
- Conditions :
1. être licencié dans un club du District de l'Yonne de Football
 2. se former auprès de l'IR2F de notre Ligue
 3. encadrer une équipe et ÊTRE IDENTIFIÉ COMME TEL SUR LA PAGE FOOTCLUBS DE SON CLUB
- crédit du reste à charge des clubs pour les formations de dirigeants et jeunes arbitres (nés en 2005 et après)
 - crédit de 40 € par module et par éducateur (maximum : 2 x 40 €)
 - Créations d'équipes Féminines Jeunes
 - crédit de 300 € + bon d'achat Auxerre Sports de 500 €
 - Arbitrage
 - Accompagnateur sur les 2 premières saisons d'arbitrage (réfèrent / arbitre / ex-arbitre / dirigeant du club) : 0.401 € / km + 30 € par match
 - Réfèrent Arbitrage club : accueil au sein du club d'une action de promotion de l'arbitrage : 50 € / réfèrent (1 x par saison)

g) Valorisation du bénévolat

Point d'étape par la Secrétaire Générale et mise au point du Président concernant les retours indispensables via les Président(e)s de commissions.

- *Départ d'A. SAUVAGE* –

4. Rapport des commissions

a) Commission de féminisation

La présidente de la commission fait part de la démission de Mme Julie BOUCHET-MOULIN.

Le Comité de Direction la remercie pour les services rendus au sein du District de l'Yonne de Football.

Elle expose au Comité de Direction les projets de manifestation pour la saison 2022-2023.

b) Accompagnement et formation des clubs

La présidente de la commission propose d'organiser de nouvelles formations sur la FMI, en 2 sessions à la rentrée prochaine.

c) Commission Départementale de l'Arbitrage

Le président fait un retour sur la conférence-débat animée par Clément TURPIN le 31 mai dernier. Il regrette néanmoins l'absence de trop nombreux clubs et arbitres.

Le Comité de Direction valide le PV 265 CDA 19 (V2) et nomme les arbitres mentionnés au PV, « arbitre stagiaire » ou « jeune arbitre stagiaire ».

d) Commission Technique

La Soirée Foot Loisirs des Bénévoles et Partenaires du District se déroulera début septembre (date à préciser lors du prochain Comité de Direction)

Soirée des Équipes Techniques : lundi 27 juin à 19h dans l'amphithéâtre du Conseil Départemental. Point d'étape sur l'organisation. Les documents partagés lors de cette soirée devront être validés par le Bureau du Comité de Direction.

RAPPEL : Pour la prochaine saison, le Président propose la création d'un département FOOT ANIMATION au sein de la Commission Technique. Ses missions seront d'organiser la pratique des enfants des catégories U7 / U9 / U11, d'organiser le suivi des plateaux, proposer les animations sur les journées événementielles de ces catégories.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité cette proposition.

Un appel à candidature sera effectué par la Commission Technique et les techniciens du District pour une validation lors du 1^{er} Comité de Direction de la saison prochaine.

Rencontre céci-foot : Florence BRUNET fera un point d'étape sur l'organisation de ce projet, en lien avec le Dr Cédric PLEUX, lors du prochain Comité de Direction.

e) Commission Sportive

Le Comité de Direction fixe les dates des engagements :

16 juillet : Seniors

15 août : Seniors F et U13 / U15 / U18 D1

8 septembre : toutes les autres catégories

L'ensemble des calendriers 2022/2023 sera soumis au Bureau du Comité de Direction dans le courant du mois de juin. A noter que JL. TRINQUESSE et G. PERLIN ont participé à une réunion commune Districts / Ligue sur la préparation de ces calendriers.

Le protocole concernant les procédures de reports de matchs doit être finalisé pour présentation et validation en Bureau du Comité de Direction ;

Le Président demande à l'ensemble des commissions d'établir le calendrier prévisionnel de leurs actions pour la saison 2022/2023. Ceux-ci seront soumis à la validation du prochain Comité de Direction.

5. Questions diverses

Fermeture estivale du District de l'Yonne de Football : du 30 juillet au 15 août inclus

Convention UFOLEP

MM. MOREL et SABATIER se rapprocheront des services de l'UFOLEP afin de procéder à une mise à jour de la convention datant de 2003 et améliorer la lutte contre les incivilités.

Prochaine réunion du Comité de Direction

Jeudi 7 juillet 2022 à 19 heures

Séance levée à : 23h30

Le Président du District de l'Yonne de Football

Christophe CAILLIET



La Secrétaire de séance

Florence BRUNET